

L'éducation numérique : un enjeu pour l'école

Première partie : note de synthèse

Introduction

Aujourd'hui, les nouvelles technologies de l'information et de la communication prennent beaucoup de place dans notre quotidien. Il est même difficile, voire impossible pour certains, professionnels ou étudiants de s'en passer. La France accuse un certain retard dans le domaine et tend, à travers ces politiques, à le rattraper. Les nouvelles technologies (ou TICE) tentent de faire leur place également au sein des établissements scolaires. C'est d'ailleurs l'un des objectifs de la circulaire d'orientation et de préparation de la rentrée 2013, ainsi que dans la Loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'école de la République (juillet 2013). La Commission Nationale de l'informatique et des libertés parle d'une « Grande cause nationale 2014 ». La société est entrée dans le monde numérique, qui permet à tout individu d'avoir accès aux savoirs, à des connaissances jadis enseignées par les enseignants uniquement, pouvoir communiquer via des réseaux sociaux, avoir accès aux informations, autrement que par la radio ou la télévision... Les enseignants n'ont plus le monopole de la transmission du savoir. Les jeunes générations sont plongés dès leur enfance dans ce monde numérique, ce qui change les pratiques traditionnelles, y compris au sein de l'école. L'absence de nouvelles technologies peut même être un handicap dans certains domaines professionnels.

Les nouvelles technologies sont une avancée majeure de notre temps, mais malgré les opportunités offertes par ces nouveaux outils, certains les utilisent à mauvais escient. L'objectif de l'école et de ses personnels, est avant tout d'inculquer aux jeunes élèves une éducation numérique, pour qu'ils deviennent des « citoyens numériques informés et responsables » (**Doc 4**). Quels sont les différents constats que l'on peut faire concernant l'utilisation des nouvelles technologies et quelles solutions peut-on y apporter ?

I. Constats

I. Quotidien bouleversé

Notre quotidien est bouleversé par les nouvelles technologies. De nos jours, rares sont les foyers qui ne sont pas équipés d'un ordinateur. Les nouvelles générations sont plongées dans cet univers numérique dès leur enfance. On pourrait alors croire qu'ils ont une très bonne maîtrise de ces outils. Or, il n'en est rien. Les jeunes ont une maîtrise de base (surfer, tchater, réseaux sociaux...) mais ne savent pas réellement rechercher une information, trier, synthétiser, où et comment rechercher l'information sur internet, qu'est-ce qui est pertinent ou non ...

L'apparition des TICE a également changé la manière de voir les choses, d'appréhender le monde... le numérique est partout (**Doc 3**) : ordinateurs, tablettes, smartphones... les individus sont connectés en permanence. La question qui se pose est comment utiliser au mieux ces nouvelles pratiques dans les classes ? Les méthodes traditionnelles d'enseignement, sous la forme d'un cours magistral, ne convient plus à ces jeunes générations, qui peuvent avoir accès à des informations et des connaissances directement depuis leurs téléphones ! Certains se demandent alors pourquoi aller à l'école, alors que l'information et le savoir sont accessibles à tous via internet.

Les établissements scolaires font des efforts pour s'équiper : vidéo projecteur, tableaux blancs numériques interactifs, salles informatiques... mais cela ne suffit pas. Il est évident que les jeunes doivent être guidés, orientés, accompagnés dans l'utilisation des ces outils. Une autre limite intervient ici : réticence et manque de formation des enseignants.

II. Manque de formation au numérique et réticence des enseignants

Certains enseignants, notamment ceux qui sont novices en matière d'informatique, sont réticents à se lancer dans l'utilisation des TICE. Le manque de formation est évident, c'est pour cela que les futurs enseignants ou personnels de l'éducation nationale (CPE par exemple) reçoivent une formation lors de leurs études dans les ESPE. L'obtention du Certification Informatique et internet de l'enseignement supérieur de niveau 2 (C2i2e, 2005) « atteste des compétences professionnelles dans l'usage pédagogique des technologies numériques, communes et nécessaires à tous les enseignants et formateurs pour l'exercice de leur métier ». Il est indispensable que les enseignants soient formés à ces nouveaux outils, ces nouvelles pratiques, car comment enseigner, informer et accompagner les élèves dans l'utilisation des ces outils, si nous-mêmes ne savons pas nous en servir ?

III. Une utilisation solitaire et apparition d'une cyber-violence

Les jeunes sont souvent seuls face à leur ordinateur. Les parents n'assurent pas toujours une surveillance accrue de ce que font leurs enfants sur internet. Les TICE transforment les individus, transforment leurs pratiques, leur manière de penser et de voir les choses. L'accès direct au savoir, sans médiation ou explication d'un enseignant par la suite, peut provoquer, selon les termes de Julien Gauthier (**Doc 8**), « une aliénation humaine ». Cela signifie que l'enseignement, ce n'est pas seulement donner l'information. Pour cela, internet peut suffire. L'enseignant va donner une « explication de texte », va permettre aux élèves de réfléchir sur un sujet donné, développer leur esprit critique, leur capacité de raisonnement, ce qu'un ordinateur ne peut pas les pousser à faire.

Un autre constat que l'on peut faire dans cette utilisation, est le développement de nombreux réseaux sociaux et l'apparition de situations de violence et d'une cyber violence (**Doc 6**). Celle-ci se définit comme un acte agressif, intentionnel, perpétré par un individu ou un groupe aux moyens de médias numériques à l'encontre d'une ou plusieurs victimes. Cela peut concerner des photos prises à l'insu des individus, phénomène de *Happy slapping* (scènes de violence filmées et mises sur internet), brimades, insultes, menaces, discriminations, utilisations d'images... ; 40% de collégiens et lycéens affirment avoir été victimes d'un cyber harcèlement. Le caractère anonyme de ces vidéos ou photos postés sur

internet laisse un sentiment d'impunité pour les victimes. Les auteurs sont difficilement identifiables. Les élèves ne sont pas les seules cibles. Les enseignants ou autres personnels peuvent en être victimes. Cela pose des questions en termes de sécurité, d'éthique, mais aussi des questions juridiques. La lutte contre le harcèlement est une des priorités de l'Etat, ses conséquences pouvant être lourdes (perte de l'estime de soi, décrochage scolaire, absentéisme, désocialisation, anxiété, dépression, suicide...). Il existe un guide de prévention de la cyber violence, disponible sur le site de l'éducation nationale. Les élèves ne savent pas forcément ce qui est dangereux, ce qui va leur faire courir un risque... ils se projettent dans un monde virtuel sans se préoccuper des conséquences. « Les adultes doivent se rassembler autour de l'école, protéger les enfants et les aider à se rendre maître de leurs interactions numériques », Vincent Peillon, Ministre de l'Education Nationale.

IV. Manque de communication Ecole-famille

Le dernier constat mis en avant est le manque de communication avec les familles. Il existe encore une fracture en les familles et l'Ecole. La mise en place d'outils, comme les espaces numériques de travail (ENT) ont permis une mise en liaison avec les familles, qui ont dorénavant accès, via ces ENT, aux résultats scolaires de leurs enfants, aux observations...et ont la possibilité de contacter par mail les enseignants ou le CPE. Il s'agit d'une véritable avancée dans le suivi de l'élève et dans la co-éducation mise en avant dans la circulaire d'orientation de 2013.

Suite à ces différents constats, voici les objectifs à atteindre pour améliorer la situation et répondre aux attentes des politiques éducatives.

II. Solutions

La circulaire d'orientation et de préparation à la rentrée 2013 met dans ses cinq grandes priorités, l'entrée de l'Ecole dans l'ère du numérique. Qu'est-ce que cela signifie et quels sont les moyens pour favoriser de cette entrée dans le monde numérique ?

1. Formation élèves et enseignants

Il est important d'accompagner les élèves dans l'acquisition et la maîtrise des compétences numériques. Comme dit précédemment dans les constats, les élèves n'ont qu'une maîtrise de base de ces outils. Il s'agit de les former, par exemple, avec l'aide du professeur documentaliste, à la recherche documentaire : où chercher l'information, trier ce qui est pertinent, ce qui ne l'est pas... l'éducation aux médias est une éducation à l'utilisation d'internet, rechercher des informations de manière raisonnée. Michel Guillou, dans son compte rendu sur la conférence « Pratiques numériques médiatiques des jeunes, enjeux et perspectives » (2013), par du syndrome d'*infobésité* : les élèves font face à une abondance d'information. Il est indispensable de les former à identifier les sources des informations recherchées et trouvées. La formation des élèves passe aussi par un temps de prévention afin de sensibiliser les jeunes aux dérives et aux dangers du net.

Pour former les jeunes, il faut que les enseignants soient eux-mêmes formés. Des partenaires extérieurs peuvent intervenir pour former les enseignants à ces nouvelles pratiques. En cas de danger, de situations préoccupantes concernant un élève, il est nécessaire que chaque personnel connaisse la marche à suivre. La rapidité d'intervention est cruciale dans le traitement des violences, ou de signalement.

2. Sensibiliser, informer, prévenir

Il s'agit ici d'informer dans un premier temps, les personnels, lors de la journée de pré rentrée, à l'occasion de formations d'équipes, par l'intervention de partenaires...sur la cyber violence ou tout autre type de harcèlement. Les personnels doivent, dans un esprit de co-éducation avec les parents et les partenaires, favoriser le bien être des élèves.

Il s'agit dans un deuxième temps, de sensibiliser les élèves aux droits et devoirs qui sont les leurs. Droits et devoirs liés par exemple à l'usage d'internet et des réseaux. L'enjeu ici est de développer un comportement responsable, et de maîtriser son image. Les élèves ne font pas toujours la différence entre vie privée (intime), vie sociale et vie publique. Certains n'hésitent pas à dévoiler leur identité, leur adresse et numéro de téléphone sur les réseaux ou même à de parfaits inconnus. Difficile de savoir à qui l'on s'adresse sur les réseaux sociaux, en sachant que les personnes peuvent utiliser des pseudonymes. Un phénomène récent « le spotted », qui consiste à « poster » une déclaration publique et anonyme sur site ouvert sous le nom des établissements scolaires, devaient permettre aux élèves de poster leur déclaration d'amour de manière anonyme. Mais les objectifs du spotted ont été détournés : injures, diffamations, harcèlement...il est nécessaire de connaître cette pratique car elle peut susciter des tensions entre élèves. On peut vérifier, via un moteur de recherche, si nous sommes victimes, par exemple, d'un détournement de l'image ou de propos injurieux.

Sensibiliser et informer les élèves aux conséquences (psychologiques, morales, sociales mais aussi juridiques) des cyberviolences sur les victimes, mais aussi les sanctions ou peines encourues par les auteurs.

3. Réponses pédagogiques différenciées et élèves à besoin spécifiques

L'utilisation des nouvelles technologies peut répondre également à deux demandes.

La première est une demande des élèves. L'utilisation de l'informatique, d'une tablette tactile, du tableau blanc numérique joue sur la motivation des élèves. Ils utilisent des outils avec lesquels ils ont grandi et avec lesquels ils ont l'habitude de travailler. Les étudiants, dans les universités, n'utilisent presque plus de feuilles, de crayons, de cahiers ou de classeurs encombrants. La majorité des étudiants travaille sur ordinateur. Certains chefs d'établissements encouragent cette pratique, mais les enseignants sont plus réfractaires ; l'utilisation de l'ordinateur pendant la classe peut aussi être une source de distraction (jeux...). Mais ne faut-il pas instaurer un climat de confiance avec les élèves ? Leur laisser le choix de leur outil de travail ? La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication est une des 7 compétences du socle commun (2006). Chaque élève apprend à faire un usage responsable des TIC. Au collège, le brevet informatique et internet (B2i)

confirme la maîtrise de ces techniques. Pour faciliter la maîtrise de cette compétence, pourquoi ne pas laisser les élèves utiliser des ordinateurs à la place de leurs cahiers, utiliser leur téléphones pour une recherche en classe ?

Les espaces numériques de travail (ENT), utilisés par les enseignants, les parents et les élèves, est un outil très utile. Les élèves peuvent travailler en groupe, ce qui est un atout pour les élèves en difficulté ; cela redonne de la motivation aux élèves et augmentent les performances.

La deuxième demande concerne les élèves à besoin spécifique. Les élèves qui demandent une attention particulière, les élèves souffrant d'une maladie ou d'un handicap et qui ne peuvent être présents tous les jours en classe, peuvent, grâce aux nouveaux logiciels mis en place dans les établissements, restés informés de la progression du cours, des devoirs à faire. Pour des élèves devant rester à la maison un certain temps, ou un élève hospitalisé, l'enseignement à la possibilité de faire un cours classique avec sa classe, mais transféré par vidéo conférence, sur l'ordinateur de ou des élèves absents. Cette pratique se répand mais n'est pas encore beaucoup utilisée en France. L'utilisation d'un ordinateur pour les jeunes souffrant par exemple de dyslexie ou de dyspraxie, peut être un moyen de retrouver un peu de motivation, tout en développant des compétences.

4. Améliorer le dialogue Ecole-famille

L'utilisation de nouveaux outils, comme des logiciels de suivi, permettre d'assurer un lien entre l'école et la famille. Des outils comme pronote ou liberscol, permettent aux parents de suivre la scolarité de leurs enfants, leurs résultats scolaires, leurs absences...mais les parents ne sont pas toujours à l'affût des nouvelles technologiques et sont parfois dépassés. Il est donc important, lors de réunions de pré-rentrée ou lors de rencontres, de prévoir un temps pour expliquer le fonctionnement de cet outil, comment faire pour contacter un enseignant, le CPE ou le chef d'établissement.

Le suivi de l'élève n'est pas la seule chose importante dans la relation Ecole-famille. Lors de situations conflictuelles ou de harcèlement (cité précédemment), les parents doivent être sensibilisés et informés sur la marche à suivre. Il est aussi important de planifier des temps de prévention avec les familles sur les dangers d'internet, des réseaux sociaux, et que leurs enfants ne doivent pas rester seuls, sans surveillance sur internet.

Conclusion

L'utilisation des nouvelles technologies est devenue indispensable dans notre quotidien. L'école a beaucoup de retard dans ce domaine, mais les politiques éducatives sont bien décidées à y remédier. La formation des enseignants est indispensable, car ce sont eux qui seront amenés à former les élèves. Il faut trouver les bons arguments pour convaincre les plus réticents. Dans un esprit de compétitivité, l'utilisation des outils informatiques peut être déterminante dans la recherche d'un emploi. Il est donc primordial de former les élèves à devenir de futur citoyen numérique, et à rester vigilant face aux dangers du web.

Deuxième partie : Education au numérique

Introduction

Suite au projet numérique académique, l'Education au numérique est un axe du projet d'établissement. Je suis CPE dans un Etablissement Public Local d'Enseignement. Je rappelle que nous avons mis en évidence dans la première partie les difficultés suivantes : le manque de formation des enseignants, phénomène de cyberviolence et harcèlement et un manque de communication avec les familles. Suite aux constats et aux solutions énoncés ci-dessus, voici ce que pourrait être la politique de l'établissement en matière d'éducation au numérique, dans laquelle je prends part. Les axes de travail abordés se déclineront de façon à répondre aux questions suivantes : pourquoi cette action, avec qui, quels en sont les objectifs, quelle évaluation peut on en faire et les limites des actions.

I. Formation des enseignants

Les enseignants manquent de connaissances et compétences dans le domaine du numérique. Il paraît difficile de former les élèves alors que les enseignants eux-mêmes ne sont pas formés.

Il s'agit là d'un travail collectif, le but étant de présenter aux enseignants des arguments en faveur du numérique à l'école, pour convaincre les plus réticents. Un travail individuel, pour les personnels qui ont besoin de plus de temps et davantage de formation.

L'objectif à court terme est d'inciter les enseignants à suivre des formations pour combler leurs lacunes et obtenir le C2i2e cité plus haut. L'établissement pourra faire appel à un partenaire extérieur, au référent TICE de l'établissement ou encore au professeur documentaliste, qui forme les élèves. La formation devra porter sur l'utilisation d'un ordinateur (plus précisément des outils et ENT), sur les recherches documentaires, sur les dangers du web, cyber harcèlement etc. Pour cela, l'établissement peut faire appel au correspondant sécurité ou de gendarmerie, afin de dispenser cette formation sur le cyber harcèlement.

L'objectif à moyen terme, est que les enseignants soient autonomes et compétents dans l'éducation au numérique, aux médias... et qu'ils utilisent ces nouveaux outils dans leur pratique au quotidien.

A plus long terme, l'objectif est de changer les pratiques des enseignants et des enseignements, afin de répondre à la demande des élèves à besoins spécifiques, qui pourront désormais suivre les cours (pourquoi pas en temps réel) ou les récupérer sur une plateforme dédiée à cet effet, depuis leur domicile.

L'évaluation de cette action prendra du temps. Il faudra évaluer les compétences numériques des enseignants et des élèves (B2i), le nombre d'élèves qui travaillent sur informatique pendant la classe (avec l'autorisation des professeurs), le nombre de professeurs utilisant les ENT, qui mettent des cours ou des documents en ligne, de façon à prolonger l'offre des enseignements dispensés et enrichir la culture ou encore la mise en place d'une aide personnalisée (**doc 2**).

Au niveau de la vie scolaire, je m'emploierai, en tant que chef de service, à recruter des assistants d'éducation sur profil, avec des compétences en informatique, répondant aux besoins du projet d'établissement et de la vie scolaire. Les assistants d'éducation déjà en poste devront également suivre les formations.

Les limites de cette action de formation sont multiples. La première, est l'engagement et la motivation de certains enseignants, réticents aux nouvelles technologies, malgré les formations proposées. La deuxième limite peut être une limite de temps et d'argent. Les formations ont un certain coût, demandent un temps de mise en place et mettent un certain temps également à porter leurs fruits. Les pratiques ne changeront pas du jour au lendemain. Toujours en terme de budget, tous les établissements n'ont pas les moyens financiers d'équiper leur établissement d'ordinateurs, de tablettes, de tableaux blancs numériques etc.

II. Formation des élèves au numérique

Le numérique occupe une grande place dans le monde qui nous entoure. Nous ne pouvons pas passer outre. De plus, la maîtrise des outils informatiques est devenue indispensable pour les étudiants, qui travaillent principalement avec l'ordinateur, pour les professionnels, qui gère leur stock, leur compte, leurs effectifs etc. par ordinateur. La non maîtrise de cet outil est un handicap de nos jours dans la recherche d'un emploi.

L'action de formation peut s'effectuer avec plusieurs partenaires : le professeur documentaliste, qui, dans ses missions, à la charge de l'éducation aux médias. Le Centre de Documentation (CDI) se transforme progressivement en Centre de culture et de Connaissances (3C), qui mêle l'univers du livre et du numérique. Cet espace de travail est idéal pour former les élèves. Le CPE, garant des droits et des devoirs dans l'établissement, et du respect des règles de vie, peut intervenir également, en rappelant les règles d'utilisation des TICE, au sein de l'établissement. Nous pouvons aussi faire appel au référent TICE pour cette formation.

Une formation au numérique peut s'effectuer à tout moment dans l'année : lors de recherches documentaires pour un cours, lors d'une séance d'éducation à l'orientation avec le conseiller d'orientation psychologue et le CPE, leur faire découvrir le web classeur et comment l'utiliser (**doc7**) ; la vie scolaire peut être mise à contribution dans l'éducation au numérique, en mettant en place un projet avec les élèves...tout est imaginable.

L'objectif à court terme est d'orienter et accompagner les élèves dans l'accès au numérique. Comment faire une recherche, sur quels sites aller, à quels sites puis-je me fier... internet offre un flux continu et désordonné d'informations ; on cherche à savoir quelles sont leur validité et leur pertinence.

L'objectif à moyen terme est de rendre les élèves autonomes et responsables. Le numérique étant partout (tablette, smartphone etc.), il est important que les élèves sachent les utiliser à bon escient, et devenir de bon citoyen numérique.

L'objectif à long terme est d'amener les élèves à aller rechercher un complément d'information, développer leur esprit critique. La connaissance est disponible à tous via internet ; avec un bon usage de cet outil, les élèves peuvent facilement aller vérifier une information ou comparer des informations entre elles, et ainsi se forger leur propre opinion sur un sujet donné. Le but étant également, au collège, l'obtention du B2i et la validation du socle commun de connaissances et de compétences (compétence 4).

L'évaluation de cette action pourrait se mesurer à l'aide de questionnaires donnés aux élèves. Comment rechercher une information, tous les sites sont-ils fiables, comment discerner un bon site d'un mauvais site ? On peut mesurer l'impact de la formation au nombre d'élèves travaillant sur ordinateur sur le temps hors classe et dans la classe (si cela est autorisé par le professeur), le nombre d'élèves allant au centre de documentation (ou 3C) pour des recherches documentaires sur informatique.

Les limites de cette action sont dans un premier temps, le manque d'intérêt des élèves. Pour ces jeunes qui connaissent et utilisent l'informatique depuis l'enfance, l'éducation au numérique ne trouve pas forcément de sens à leurs yeux. Limite en termes de temps et d'espace. Les établissements ne disposent pas encore tous, faute de moyens, d'ordinateur en nombre suffisant, ou d'un lieu d'accueil, d'un espace dédié à cet effet.

III. Information et prévention de la violence (cyber harcèlement)

La violence et le phénomène de harcèlement est un vrai fléau dans nos établissements. Il est primordial de savoir le repérer, de la signaler rapidement et de traiter tous les cas qui se présentent. Tous les acteurs de la communauté éducative sont concernés. La formation des élèves aux droits et aux devoirs liés à l'usage d'internet et des réseaux sociaux est une des dispositions de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (juillet 2013).

L'éducation au numérique ne pourrait se faire sans parler des dangers du net. Nous pouvons intervenir dans le cadre du CESC (Comité d'éducation à la santé et la citoyenneté). Les partenaires auxquels nous pouvons faire appel sont l'infirmière, qui pourra parler des conséquences du cyber harcèlement, le référent sécurité (gendarmerie) qui est confronté à ce genre de problématiques, le CPE qui assure le suivi et le bien être des élèves.

L'objectif à court terme est l'information, la connaissance du cyber harcèlement : qu'est ce que c'est ? Quelles en sont les conséquences (morales, sociales, psychologiques pour la

victime, mais aussi les conséquences juridiques, pénales pour les auteurs) ? Quelles sont les démarches à suivre pour les victimes, pour le personnel qui a connaissance de faits graves, quelles sont les procédures de signalement ? L'urgence ici est le repérage. L'information sur cette problématique concerne tout le monde, parents, élèves, membres de la communauté éducative.

L'objectif à moyen terme est de prévenir les actes de harcèlement : pouvoir en parler, savoir les repérer rapidement et les traiter. Accompagner et orienter les jeunes et leurs familles qui en sont victimes. Aucun actes de ce genre ne peut être tolérer. Autre objectif : l'utilisation d'internet par les élèves de manière responsable, et signaler tout acte ou postage sur des sites ou réseaux sociaux de photos, images, vidéos etc. pouvant s'apparenter à du cyber harcèlement.

L'objectif à long terme est d'instaurer un climat serein, un climat scolaire propice au travail.

Nous travaillerons ici sur le collectif : mise en place de réunions d'informations avec l'aide du professeur documentaliste, de l'infirmière et/ou du référent sécurité. Nous pouvons tous à un moment ou un autre, être victime de harcèlement ; la connaissance de ce fléau, des répercussions pour la victime et les auteurs peut amener à le réduire.

Nous travaillerons sur l'individuel : suivi de la victime et du harceleur (ou de l'agresseur) en cas de harcèlement avéré.

L'évaluation de cette action peut se faire de différentes manières : à moyen/long terme, recenser le nombre de cas de cyber harcèlements et voir s'il est en augmentation ou diminution. Recenser le nombre de punitions ou de sanctions disciplinaires dues à un mauvais usage d'internet, et des actes ou paroles injurieuses sur certains sites. A l'aide d'un questionnaire, évaluer les connaissances des élèves sur le cyber harcèlement et ses conséquences et sonder l'ensemble des jeunes pour savoir quel regard portent-ils sur ce phénomène et s'ils ont changé leur pratique d'utilisation du numérique.

La communication avec les familles est indispensable. Les familles ont des droits d'informations concernant la vie scolaire de leur enfant (circulaire de 2006 sur le rôle et la place des parents à l'école). La vie scolaire (CPE et assistants d'éducatrices) est l'interlocuteur privilégié des familles. Nous devons assurer l'information aux parents et dans le cadre de la co-éducation, les impliquer davantage dans la vie scolaire de leur enfant.

IV. Création d'une charte

La présence d'une charte informatique est indispensable dans l'établissement et doit être annexée au règlement intérieur. Elle définit les règles qui régissent la mise à disposition des matériels et services numériques, et leur usage par la communauté éducative (**doc 9**).

En tant que CPE, je trouve intéressant d'impliquer les élèves dans la création d'une charte, même si celle-ci existe déjà dans le règlement intérieur. Il est plus difficile pour un élève de ne pas respecter ses propres règles.

L'objectif à court terme est de leur rappeler les règles en vigueur dans l'établissement concernant l'utilisation du numérique ; quelles sont les conséquences (procédures disciplinaires voir pénales) en cas de non respect du règlement.

L'objectif à moyen terme est de les responsabiliser, les faire réfléchir sur les règles à respecter pour une bonne utilisation de l'outil. Les faire réfléchir sur les punitions/sanctions en cas de non respect des règles, mais de leur point de vue, pas en partant du règlement intérieur, ou des règles rappelées précédemment.

L'objectif à long terme est l'accès à l'autonomie, savoir utiliser l'outil de manière approfondie (recherche, informations...) et instaurer un climat de confiance avec les enseignants. Les élèves ayant signé la charte, s'engage à la respecter.

Certains établissements sont équipés de logiciels de surveillance des sites visités par les élèves. Afin d'évaluer cette action, il serait intéressant de prendre un temps pour vérifier les sites visités par les jeunes, et voir s'il respecte les conditions d'utilisations.

Conclusion

L'éducation au numérique concerne tous les membres de la communauté éducative. Utilisation de l'outil pour des recherches documentaires, pour aller sur des sites, des réseaux sociaux... les jeunes ne sont pas toujours en mesure de l'utiliser à bon escient. La création d'une option informatique et sciences du numérique à la rentrée 2012-2013 dans le cadre de la réforme du lycée est ouverte pour les élèves de terminales S dont l'objectif est l'aide à la mise en place du programme.

La mise en place de l'éducation au numérique est une grande avancée dans nos écoles. Cela prendra du temps, car si les élèves sont enthousiastes à l'idée de travail sur ordinateur, ou utiliser des outils numériques pour leur travail scolaire, les enseignants à travailler de manière traditionnelle sont encore majoritaires. Il faut du temps pour faire évoluer les mentalités, mais aussi équiper les établissements scolaires. Il faudra malgré tout être vigilant, aux élèves qui, au domicile, n'ont pas accès à cet univers numérique, qui n'ont pas internet ou qui ont un ordinateur souvent familial. L'avancé du numérique doit être encouragé mais ne doit pas être un frein à l'égalité des chances, car les jeunes privés de ces outils ne doivent pas être marginalisés ou être privés des enseignements, des informations etc. mis en ligne sur des plates formes.